



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 12 mars 2020

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9
Excusé(e)s : 1

L'an deux mille vingt, le 12 mars et à 19h00, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 2 mars 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire

Etaient présents : M. ZANCANARO Yves, Mme SIRI Sylvie, M. BLOUZARD Robert M. BODIN Jean-Claude, M. SCHAUVING Sébastien, Mme BERNOLLIN Catherine, Mme GUYOT Annie, M. BOUCHOUX Gilbert, M. DESPLANCHES Fabrice,

Etaient excusé(e)s : Mme MARECHAL Annie

Secrétaire de séance : Mme GUYOT Annie

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2020 est approuvé, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

N° 20-06 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE

le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la commune.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20-07 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE

le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget Assainissement dont les écritures sont conformes au compte administratif 2019 de la commune.

DECLARE

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 20-08 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET M14 DE LA COMMUNE DE LAIZ

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du troisième Adjoint au Maire, Monsieur BLOUZARD Robert, désigné par le Conseil pour présider la présentation du compte administratif,

Considérant que Monsieur Zancanaro, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence pendant le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 comme présenté ci-dessous :

Détermination des résultats

		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	124 097,02	808 765,86	932 862,88
2	Dépenses exercice N	195 119,99	677 578,61	872 698,60
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-71 022,97	131 187,25	60 164,28
II	Résultat antérieur	-9 362,10	232 950,89	223 588,79
A	Solde d'exécution (I + II)	-80 385,07	364 138,14	283 753,07
3	Restes à réaliser Recettes N			0,00
4	Restes à réaliser Dépenses N	0,00		0,00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0,00		0,00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-80 385,07	364 138,14	283 753,07

N° 20-09 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET M 49 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du troisième Adjoint au Maire, Monsieur BLOUZARD Robert, désigné par le Conseil pour présider la présentation du compte administratif,

Considérant que Monsieur Zancanaro, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence pendant le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 présenté ci-dessous :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	87 729,50	89 473,92	177 203,42
2	Dépenses exercice N	173 264,02	117 354,24	290 618,26
I	Résultat de l'exercice (1-2)	-85 534,52	-27 880,32	-113 414,84
II	Résultat antérieur	34 777,24	79 396,31	114 173,55
A	Solde d'exécution (I + II)	-50 757,28	51 515,99	758,71
3	Restes à réaliser Recettes N			0,00
4	Restes à réaliser Dépenses N	0,00		0,00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0,00		0,00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-50 757,28	51 515,99	758,71

N° 20-10 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 BUDGET PRINCIPAL M14 DE LA COMMUNE DE LAIZ

Après avoir entendu l'exposé du Compte administratif 2019, et du Compte de Gestion 2019, relatif au budget principal M14, Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2019 :

En fonctionnement

- 1/ Montant total des recettes = 808 765.86 €
- 2/ Montant total des dépenses = 677 578.61 €
- 3/ Résultat de l'exercice = 1-2 → 131 187.25 €
- 4/ Résultat antérieur N-1 = 232 950.89 €
- 5/ Solde d'exécution = 3+4 → 364 138.14 €
- 7a/ Résultat de l'ensemble = 364 138.14 €

En investissement

- 1/ Montant total des recettes = 124 907.02 €
- 2/ Montant total des dépenses = 195 119.99 €
- 3/ Résultat de l'exercice = 1-2 → - 71 022.97 €
- 4/ Résultat antérieur N-1 = - 9 362.10 €
- 5/ Solde d'exécution = 3+4 → - 80 385.07 €
- 6/ Reste à réaliser 0 €
- 7b/ Résultat de l'ensemble 5+6 = - 80 385.07 €

Affectation du résultat de fonctionnement 7a-7b = 283 753.07 € repris au compte 002 en excédent

Résultat d'investissement repris au compte 001 en déficit antérieur reporté = 80 385.07 €

Affectation du résultat en investissement au compte 1068 = 80 385.07 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation de résultat de fonctionnement présentée ci-dessus.

N° 20-11 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 BUDGET PRINCIPAL M49 DE LA COMMUNE DE LAIZ

Après avoir entendu l'exposé du Compte administratif 2019, et du Compte de Gestion 2019, relatif au budget principal M49,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2019 :

En fonctionnement

- 1/ Montant total des recettes = 89 473.92 €
- 2/ Montant total des dépenses = 117 354.24 €
- 3/ Résultat de l'exercice = 1-2 → - 27 880.32 €
- 4/ Résultat antérieur N-1 = 79 396.31 €
- 5/ Solde d'exécution = 3+4 → 51 515.99 €
- 7a/ Résultat de l'ensemble = 51 515.99 €

En investissement

- 1/ Montant total des recettes = 87 729.50 €
- 2/ Montant total des dépenses = 173 264.02 €
- 3/ Résultat de l'exercice = 1-2 → - 85 534.52 €
- 4/ Résultat antérieur N-1 = 34 777.24 €
- 5/ Solde d'exécution = 3+4 → - 50 757.28 €
- 6/ Reste à réaliser 0 €
- 7b/ Résultat de l'ensemble 5+6 = - 50 757.28 €

Affectation du résultat de fonctionnement 7a - 7b = 758.71 € repris au compte 002 en excédent

Résultat d'investissement repris au compte 001 en déficit antérieur reporté = 50 757.28 €

Affectation du résultat en investissement au compte 1068 = 50 757.28 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation de résultat de fonctionnement présentée ci-dessus.

20-12 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Maire présente le budget primitif 2020 du budget principal de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONFIRME que les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 937 150.56 euros
RECETTES : 1 080 903.63 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 334 220.33 euros
RECETTES : 324 220.33 euros

APPROUVE le budget primitif 2020 présenté ci-dessus.

N° 20-13 A – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2020

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1656 B sexies,

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière bâti	16.51 %	16.84 %
Taxe foncière non bâti	39.33 %	40.12 %

Il demande au Conseil de voter les taux d'imposition pour 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour : 8

Contre : 1

DECIDE de pratiquer une augmentation des taux pour 2020.

ACCEPTTE les taux des taxes directes locales 2020 proposées et inscrites ci-dessous.

	Taux 2020
Taxe foncière bâti	16.84 %
Taxe foncière non bâti	40.12 %

20-14 – PLAN D'ACTION SOCIAL POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES DEFAVORISEES ET RENOUELEMENT ADHESION AVEC PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis 1991, la commune adhère à la convention financière relative au fonds de solidarité logement (FSL), créé dans le cadre du plan départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées.

Il fait part du courrier du Conseil Général invitant le conseil municipal à renouveler cette adhésion pour 2020 et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

après avoir entendu l'exposé du maire, et après délibération :

DECIDE de renouveler l'adhésion de la commune de Laiz au fonds de solidarité logement pour 2020 à raison de 0.30 euros par habitant.

La dépense sera donc de 0.30 € x 1251 habitants = 375.30 € (trois cent soixante-quinze euros et trente centimes) payée à la CAF de l'Ain, qui assure la gestion comptable et financière du FSL, par l'intermédiaire du Trésorier Municipal sur le compte 6558 en dépenses de fonctionnement.

N° 20-15 – ATTRIBUTION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EN 2020

Il est proposé d'attribuer pour un montant total de 3464.00 euros les subventions suivantes :

- Bibliothèque de Laiz : 1664.00 €
- Cantonaide : 300.00 €
- Comité de fleurissement : 1500.00€

VU le code des communes

VU le budget primitif 2020 approuvé le 12/03/2020

VU le rapport présenté par le Maire

Considérant les demandes de subventions faites par les associations et leur intérêt pour la vie et le dynamisme local,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'accorder les subventions votées aux organismes cités ci-dessus.

DIT que ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020.

Séance levée : 23h30